

25 mar 2021 -19:36

Appartient à Conseil des ministres du 25 mars 2021

## Covid-19 : hausse non structurelle des crédits de personnel de l'INASTI

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une hausse non structurelle des crédits de personnel du l'INASTI, dans le cadre de la crise du coronavirus.

Au cours de l'année écoulée, la crise du coronavirus a engendré une charge de travail et une pression supplémentaires pour différents services et secteurs, et c'est également le cas de l'INASTI. Pour pouvoir, en 2021 aussi, continuer de répondre au volume de travail qui ne cesse d'augmenter, une augmentation non structurelle des crédits de personnel à hauteur de 109.360 euros est octroyée pour 2021.

Les crédits supplémentaires seront inscrits au budget de l'institut lors du contrôle budgétaire de 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 69 79  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Jonas Clottemans  
Porte-parole  
+32 474 40 63 35  
[jonas.clottemans@clarinval.belgium.be](mailto:jonas.clottemans@clarinval.belgium.be)